

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01454 Numéro SIREN : 512 196 494 Nom ou dénomination : A.R.V. SAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 13139

A.R.V SAT
Siège social : 11 Rue de Vaulurel 91690 FONTAINE LA RIVIERE
EUROL au capital de 5 000 euros - Siret 51219649400037 - APE 4651Z

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le 13 SEP. 2018
N°13139

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -89 420 euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES		VARIATION 2016 / 2015
Exercice clos le 30/06/2016	427 180	-17,31%
Exercice clos le 30/06/2015	516 600	

1.2 Présentation des états financiers :

Le compte de résultat simplifié de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'exercice précédent, se présente comme suit :

	Exercice clos le 30/06/2016	Exercice clos le 30/06/2015	Variation euros	Variation %
Produits d'exploitation	427 180	518 136	-90 956	-17,55
Charges d'exploitation	421 107	498 999	-77 893	-15,61
Résultat financier	6 074	19 137	-13 063	-68,26
Résultat exceptionnel	-117	-1 363	1 246	NS
Impôt sur les bénéfices	511	-10 724	10 191	NS
Participation des salariés			511	
Résultat net	4 912	7 049	-2 137	-30,32

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :
• Immobilisations incorporelles 13 200 euros
• Immobilisations corporelles 136 euros
• Immobilisations financières euros

Le niveau des investissements réalisés en 2016 est de 13 336 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 617 euros.

1.3 Capitaux propres :

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle de la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	30/06/2016	30/06/2015	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	86 683	81 770	4 912
Capital social	5 000	5 000	
Capitaux propres / Capital social	17,34	16,35	0,98

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes :

Nous vous présentons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Néant

1.6 Dates de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant

1.8 Cession de participations :

Néant

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 226,00 euros.

II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 81 182,66 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2016	4 912,19
Rapport à nouveau	76 270,49
Réserves distribuables	
Total	81 182,66

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Rapport à nouveau	81 182,66
Total	81 182,66

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abatement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abatement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Néant

V. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS :

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quibus de sa gestion à votre gérant.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Le Gérant

A.R.V SAT

Siège social : 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE
EURL au capital de 5 000 euros - Siret 51219649400037 - APE 4651Z

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 4 912,19 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 226,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 511,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 81 182,68 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2016	4 912,19
Report à nouveau	76 270,49
Réserves distribuables	
Total	81 182,68

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	81 182,68
Total	81 182,68

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2015		
2014		
2013		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

Le gérant M. DELPIERRE Olivier



« A.R.V SAT »
EURL au capital de 5 000€.
Siège social : 1, Rue de Vauluret
91690 FONTAINE LA RIVIERE

R.C.S. EVRY : 512 196 494

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 DECEMBRE 2016**

Le 20 décembre 2016, à 17 heures.

Monsieur DELPIERRE Olivier,
Demeurant 1, Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE,

- Associé unique de la Société A.R.V SAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Gérant de la Société A.R.V SAT, Monsieur DELPIERRE Olivier, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- l'affectation des résultats de cet exercice.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 4 912,19 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 912,19 euros de la manière suivante :

- Report à nouveau pour 4 912,19 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION- REMUNERATION DU GERANT

L'associé unique de ratifier la rémunération de 26 356 euros, qui lui a été servie, la société ayant payé pour son compte, ses charges sociales personnelles. Cette comprend la CSG non déductible de 1 556 euros.

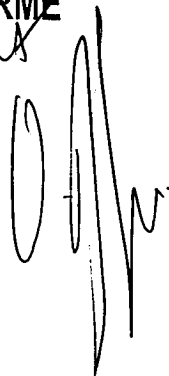
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur DELPIERRE Olivier

COPIE CERTIFIEE

CONFORME

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Delpiere', written over a circular stamp or seal.

LIASSE FISCALE

A.R.V SAT

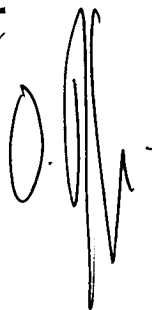
11 Rue de Vauluret

91690 FONTAINE LA RIVIERE

SIRET 51219649400037 - APE 4651Z

1 juillet 2015 - 30 juin 2016

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

le gérant


Cabinet SLA - PARIS

Téléphone : 01 43 47 17 17 - Télécopie : 01 43 47 35 17

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				2018
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				Timbre à date du service
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS				
Exercice ouvert le	01/07/2015	et clos le	30/06/2016	Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal ☐	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐				
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquièmes C), cocher la case ☐				
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquièmes C), cocher la case ☐				
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
A.R.V SAT 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE				
SIRET	51219649400037			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITE				
Activités exercées	VENTE ET POSE MATERIELS DE GEOLOCALISATION		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	3 407		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièmes)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art.44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art.44 septies	☐	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art.244,quater X ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :	
CABINET SLA 56 RUE DE BERCY 75012 PARIS Tél: 0143471717				
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA			Date: 17/10/2016 Lieu: FONTAINE LA RIVIERE	
Tél:			Qualité et nom du signataire: Monsieur DELPIERRE Olivier, Gérant	
			Signature:	

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montants des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées :					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
DELPIERRE Olivier, gérant		500	2015	22 356					
11 RUE DE VAULURET 91690 FONTAINE LA RIVIERE									
H	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		85 203		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R.V SAT

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 11 Rue de Vauluret 91690 FONTAINE LA RIVIERE

SIRET 51219649400037

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 30 06 2016		Exercice N-1 clos le 30 06 2015	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016	13 200	555	12 645	
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 662	1 588	74	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	120		120	
	Total I (5)	044	048	14 982	2 143	12 839	120
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	062	9 820		9 820
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	90 960		90 960	130 802
		072	074	13 042		13 042	15 535
	Valeurs mobilières de placement	080	082	48		48	48
	Disponibilités	084	086	34 904		34 904	65 599
	Charges constatées d'avance*	092	094	195		195	244
	Total II	096	098	148 969		148 969	224 317
	Total général (I + II)	110	112	163 950	2 143	161 808	224 437
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		5 000		5 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		500		500	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		76 270		69 221	
	Résultat de l'exercice	136		4 912		7 049	
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		86 683		81 770		
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		14 595		1 695	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		10 781		23 891	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172	1 581	49 748		117 081	
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	75 125	142 666	
Total général (I + II + III)				180	161 808	224 437	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	9 687		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	13 336		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.R.V SAT

Néant * ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 1 6Exercice N-1 clos le
3 0 0 6 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	96 768	172 109
	Production vendue {	biens	215		214		
		services*	217		218	330 413	344 491
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230		1 536	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	427 180	518 136
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	11 816	59 794	
	Variation de stock (marchandises)*			236	2 269	17 739	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		53	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 4 568 — mobilier : — immobilier :)		242	224 678	272 795	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 1 347)	243	1 347	244	7 568	3 815
	Rémunérations du personnel*			250	119 302	104 292	
	Charges sociales			252	54 754	36 145	
	Dotations aux amortissements*			254	617		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		260	102	4 366	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	421 107
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 074	19 137
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1	1	
	Produits exceptionnels (IV)			290	54	33	
	Charges financières (V)			294	118	1 364	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	588	10 757
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	511		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	4 912	7 049
B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	4 912	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	2 943		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	511		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	226		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A) 989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies) 138				
	Dont divers						
	ZFA (44. quatredécies) 345		Investissements outre-mer 344		Crédance report en amont du déficit 346		
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655			350	5 169
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 352	3 423	Déficit col. 2 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables :*	16	dont imputés sur le résultat :		360	16	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 370	3 407	Déficit col. 2 372

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

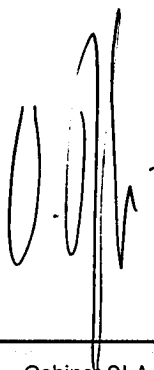
CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CRÉDITS-BAILS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

le gérant



Cabinet SLA - PARIS

Téléphone : 01 43 47 17 17 - Télécopie : 01 43 47 35 17

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

EUR	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>			13 200			13 200	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 200			13 200	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>							
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>							
<i>Matériel de transport</i>			136			136	
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 526					1 526	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 526		136			1 662	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	120					120	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	120					120	
TOTAL GÉNÉRAL	1 646		13 336			14 982	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions amortissements affectés aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			MM net en fin d'exercice
					Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception	Différentiel de durée	Mode dégressif	Fiscal exception	
<i>Frais d'établissement et de développement</i>											
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>		555		555							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		555		555							
<i>Terrains</i>											
<i>Constructions sur sol propre</i>											
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>											
<i>Installations générales, agenc- et aménag- des constructions</i>											
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>											
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>		62		62							
<i>Matériel de transport</i>											
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	1 526			1 526							
<i>Emballages récupérables et divers</i>											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 526	62		1 588							
TOTAL GÉNÉRAL	1 526	617		2 143							

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
<i>Frais d'émission d'emprunts à étaler</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				

ETAT DES PROVISIONS

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

EUR

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations corporelles				
Prov- pour dépréciation sur titres mis en équivalence				
Prov- pour dépréciation sur titres de placement				
Prov- pour dépréciation sur immobilisations financières				
Prov- pour dépréciation sur stocks et en cours				
Prov- pour dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				

	d'exploitation		
Dont dotations et reprises	financières		
	exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice	
---	--

CRÉANCES ET DETTES

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	120		120
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Autres créances clients</i>	90 960	90 960	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	400	400	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	6 850	6 850	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	2 249	2 249	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	3 543	3 543	
<i>Charges constatées d'avance</i>	195	195	
TOTAL DES CRÉANCES	104 317	104 197	120

Renvois

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>	14 595	4 909	9 687	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	10 781	10 781		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	13 721	13 721		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	15 560	15 560		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	18 054	18 054		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	530	530		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupe et associés (2)</i>	1 581	1 581		
<i>Autres dettes</i>	302	302		
<i>Dette représentative de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
TOTAL DES DETTES	75 125	65 438	9 687	

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

1 581

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

EUR

CHARGES À PAYER	Montants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	14 595
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	1 581
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	10 781
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	47 865
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	302
TOTAL CHARGES À PAYER	75 124

PRODUITS À RECEVOIR	Montants
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	120
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	90 960
<i>Autres créances</i>	13 042
<i>Disponibilités</i>	34 904
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	139 026

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montants
Charges d'exploitation	195
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	195

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CRÉDIT-BAIL

A.R.V SAT 1 juillet 2015 au 30 juin 2016

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL (EUR)				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations en cours</i>				
TOTAL				

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL (EUR)						
POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
<i>Terrains</i>						
<i>Constructions</i>						
<i>Inst. tech., Matériel et outillage</i>						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
<i>Immobilisations en cours</i>						
TOTAL						

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant